Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260910-01_09_2026-DE

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le dix septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier GUERVILLY à la mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	3 septembre 2026	
Présents :	Olivier GUERVILLY Odile HERVE Ghislaine COTREL Arnaud LE BRAS Laure ROPERS Romain LE CABEC (18h52) Gilles LE CALVEZ Sylvie LE NORMAND	Alexandre LE DANTEC Sophie MENGUY René QUEMENEUR Raphaël LOUBATON Myriam BIDAULT
Absents excusés :	Hélène CORBEL	
Absents :		
Pouvoirs :	Eric MORDELET pouvoir à Arnaud LE BRAS	
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Ghislaine COTREL	

N°01.09.2026 : Tarifs école rentrée 2026-2027 :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention triennale passée avec l'Etat au titre de la cantine à 1 €, les tarifs de la cantine municipale sont figés.

Après en avoir échangé et à la majorité absolue des suffrages exprimés, les membres du Conseil Municipal, décident

DE DONNER pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DE DONNER pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Montant du quotient familial	Tarifs cantine année scolaire 2026-2027
< 5 92 €	0,80 €
Entre 593 € et 1 000€	1,00 €
> 1 001 €	2,96 €
TARIF repas adulte	5.50 €

De plus, sur demande du personnel du cabinet infirmier, récemment installé à proximité de l'école et en concertation avec la responsable de la cantine scolaire, Mr Le Maire propose d'établir un tarif de restauration, hors personnel communal, au tarif de 10 € le repas, qui devra être réservé à l'avance, auprès de la cantine scolaire.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260910-01_09_2026-DE

Garderie municipale

Monsieur Le Maire propose pour l'année 2026-2027, le maintien des tarifs selon les modalités suivantes :

Année scolaire 2026-2027
0,70 € la ½ heure – 0.64 € pour les familles de 3 enfants et plus présents simultanément à la garderie
0,70 € forfait goûter – 0.64 € pour les familles de 3 enfants et plus goûtant simultanément à la garderie
1.50 € forfait goûter à l'improviste

DE DONNER pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Olivier GUERVILLY

La secrétaire de séance,
Ghislaine COTREL

MAIRIE DE SAINT-CLET
22260